

CT SSIM du 22 novembre 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité technique du 17/06/2016
2. Suite données au dernier CT
 - a) Mise en place d'un suivi d'activité : le recensement des données doit-il être soumis à la CNIL ?
Action prévue : Faire une réunion pour déterminer les informations nécessaires au suivi d'activité
 - b) Convention locale de modernisation et de dialogue social.
Action prévue : Mise du document sur BV et bilan à formaliser
 - c) Mise en place de la messagerie opérationnelle
Action prévue : Faire un point sur les astreintes
 - d) GRR Salles de formations informatiques
Action prévue : mettre les procédures de réservation sur BV
 - e) GRR Salles de formations informatiques
Action prévue : Donner la vision sur toutes les salles à tous les agents DSI
 - f) Répertoire métiers
Action prévue : Schéma
3. Création des entités régionales communes pour la logistique
4. Point sur les effectifs DSI
5. Questions diverses

Questions diverses du SPAC-CFDT

- I. TELETRAVAIL : La DSI site de référence.
- II. Changements divers dans l'organisation du service décidés sans concertation avec le CT SSIM
- III. Equité de traitement pour les agents de tous les domaines de la DSI
- IV. DGR : départ du chef de domaine, pas d'annonce officielle, seuls des bruits de couloir qui laissent les agents du domaine circonspects
- V. DGR : si le départ du chef de domaine est confirmé, qu'elle est la vision de la direction sur la transition ? le remplacement ? Le poste est-il ouvert ?
- VI. DGR : Remplacement des différents agents sur les postes qui se libèrent.
- VII. Un poste ouvert aux cat B au sein du pôle marché : création ? remplacement de quel agent ?
- VIII. Quelles sont les fonctions exercées par la personne passée du statut intérimaire au secrétariat DSI au statut actuel en CDD
- IX. Les badges visiteurs : de la souplesse est indispensable ; les badges remis par la GTA à l'entrée du complexe permettent plus d'accès que ceux remis par la DSI.
- X. Renouvellement des badges : encore des agents SSIM avec des badges visiteurs plusieurs semaines car le renouvellement n'a pas été anticipé. Pourquoi lors du renouvellement, les privilèges pour l'accès à Farman ne sont pas reconduits automatiquement ?

Vos représentants SPAC-CFDT : Isabelle PERRIN et Bruno MERTEN

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité technique du 17/06/2016

Le quorum est atteint. Début des débats 9:35.

Le compte-rendu a été remis au SPAC-CFDT (secrétaire adjoint pour l'année 2016) 4 jours avant le CT du jour alors qu'il devrait être mis à disposition par l'administration dans le mois qui suit le CT.

Le directeur argue du manque de ressources ; le SPAC-CFDT rétorque que c'est récurrent et que le PV sera signé par le SPAC-CFDT cette fois encore, seulement parce qu'aucune décision, ni aucun vote sur l'organisation du service ne sont présents dans le compte-rendu.

Le problème de remboursement des frais de repas de Farman n'est pas totalement réglé. L'administration demande que les agents concernés se fassent connaître auprès des RH.

L'autocom situé à Farman : des messageries vocales sont encore bloquées.

L'administration répond en demandant que les agents concernés se fassent connaître à la logistique.

L'administration s'engage à fournir le PV « plus rapidement ». C'est le chef de cabinet qui est maintenant chargé du compte-rendu.

2. Suites données au dernier CT

a. Mise en place d'un suivi d'activité : le recensement des données doit-il être soumis à la CNIL ?

Action prévue : Faire une réunion pour déterminer les informations nécessaires au suivi d'activité

La réunion ne s'est toujours pas tenue. L'administration parle de priorité, charges... On fait quoi ? Voilà 3 CT que ce sujet est à l'ordre du jour sans aucun avancement.

Il est décidé que l'action est supprimée puisque le suivi en question n'existe plus au domaine SIM concerné par cette mesure. La météo des services est en place.

b. Convention locale de modernisation et de dialogue social.

Action prévue : Mise du document sur BV et bilan à formaliser

Le document a été déposé sur BV en fin de semaine dernière par l'administration alors qu'elle soutenait que le document était en ligne depuis plusieurs mois.

Le bilan chiffré sera fourni à tous les syndicats.

FO et CGT signalent ne pas utiliser pour leur syndicat les moyens mis à leur disposition dans le cadre de leur fonction au sein de la DSI.

Ndlr : Qu'était-il fait des dotations non utilisées ? Impossible de les reporter sur l'exercice suivant. Non utilisé = perdu pour le syndicat.

Tous les chiffres seront publiés, pour tous les syndicats.

c. Mise en place de la messagerie opérationnelle

Action prévue : Faire un point sur les astreintes

Impossible de présenter le bilan de paie des astreintes ; la procédure de mise en paiement des astreintes est remise en séance.

Certains agents se plaignent encore du non-paiement d'astreintes effectuées depuis plusieurs mois. L'administration a sollicité quelques agents concernés qui ne leur ont pas fait de retour à ce jour. Une nouvelle diffusion sera faite aux agents sur le circuit de mise en paiement.

d. GRR Salles de formations informatiques

Action prévue : mettre les procédures de réservation sur BV

Cela sera fait « prochainement ».

e. GRR Salles de formations informatiques

Action prévue : Donner la vision sur toutes les salles à tous les agents DSI

Toutes les ressources seront accessibles pour tous les agents de la DSI dans BV. Mise en place d'un modérateur. Une autre organisation devra être mise en place.

La consultation simple est impossible.

Zélia Figueredo est la nouvelle MOA pour l'application GRR. Elle va chercher une solution pour répondre à la demande.

La réponse est attendue rapidement.

f. Répertoire métiers

Action prévue : Schéma

Le schéma demandé au CT de juin 2016 est remis en séance ; le schéma de la DGAFP (en annexe). La DSI a participé en qualité d'expert avec la mission MC2 pour la partie informatique.

Le référentiel ministériel a été adapté pour la DGAC (NA et OE famille informatique).

Le résultat des travaux sera présenté prochainement par le SG aux OS.

Métier SIC : Il s'agit de tout le périmètre des métiers de l'informatique. Le nom va probablement changer.

Calendrier : début de la refonte en mars 2016, finalisée mi-juillet ; la mise en œuvre est attendue en 2017 au niveau de RIME.

Le dossier est piloté par le SG.

Les corps qui constituent la filière informatique sont ceux globalement des agents DSI et de la DTI.

Il n'y aura pas d'impact sur la prochaine campagne d'évaluation car cela ne sera pas finalisé.

La fiche de poste doit être le plus proche possible de l'activité des agents.

Le SPAC-CFDT rappelle donc aux agents de bien vérifier le contenu des fiches de poste les concernant.

3. Création des entités régionales communes pour la logistique

Tous les OE logisticiens (« anciennement moyens généraux ») seront rattachés à la DSNA.

Tout ce qui concerne le SIGP n'est pas concerné. 1 ETP à la DSI

Des comités locaux de proposition seront mis en place.

Les agents en titre de cet emploi seront rattachés à l'entité régionale. Il faudra rédiger des conventions de service entre la DSNA et les services qui auront besoin des services d'un logisticien.

Tous les agents concernés ont été informés.

L'objectif affiché par l'administration, amélioré le service rendu.

Pour le SPAC-CFDT : la DSAC a défendu le fait qu'elle garderait son agent. Pourquoi la DSI ne garderait pas son ETP ? Réponse du directeur : il faut que cela plaise à l'agent.

Pour le Comité local de proposition : quel est calendrier ? Qui participe pour la DSI ?

La réunion est programmée mais on ne connaît pas les participants DSI.

La DSI veut garder la maîtrise de sa logistique. La mise à disposition est la meilleure solution envisagée par le directeur.

4. Point sur les effectifs DSI

Campagne de printemps 2016 : 16 AVE publiés, 14 sans candidats, 1 arrivée, 4 départs.
4 fois plus de départs que d'arrivées.

Campagne d'Automne 2016

9 demandes de départ, 3 arrivées, 2 mutations internes.

116 agents actuellement.

Projection 2017 : 5 départs en retraite : 1 en mars, 1 en avril, 2 en juillet, et 1 en fin d'année.

Les postes des 5 départs programmés seront ouverts à la campagne de CAP de printemps.

La DSI a fait 31 demandes d'ouverture de poste, après arbitrage, 21 ont été obtenues mais il y a toujours plus de 70% de postes sans aucun candidat.

Le manque d'agents devient critique à certains endroits. La SG recevra les OS le 5/12.

Le directeur annonce qu'il a demandé une étude sur l'opportunité de maintenir ou pas, l'activité réseau sur le site de Farman (Domaine PROD / Pôle Support Farman).

5. Questions diverses

Le SPAC-CFDT avait organisé pour le CT de juin 2016 une réunion avec les autres représentations syndicales de la DSI (FO-SNICAC-SNNA-SNPACM et USAC-CGT) afin de proposer à l'administration des questions diverses communes pour afficher une position plus ferme sur les sujets d'organisation qui concernent toute la DSI et ses agents.

Pour ce CT, cela ne sera pas fait, et c'est désolant.

Vous aurez donc ci-après uniquement les questions diverses que le SPAC-CFDT a remis à l'administration après avoir consulté plusieurs agents de la DSI.

Pour info, les autres OS n'ont pas remis de questions diverses.

I. TELETRAVAIL : La DSI site de référence.

Le SPAC-CFDT évoque la note qui doit être adressée à toutes les directions et services (Cf compte-rendu du GT Télétravail du 10/11/2016 - [pour y accéder, cliquez ici](#))

La note n'est pas arrivée. Le SPAC-CFDT demande à la DSI d'être moteur pour le télétravail. Il est demandé si l'opportunité de mettre à disposition de tous les télétravailleurs le portable (et 2 stations d'accueil) peut être envisagée par la DSI. Pas de rejet de l'idée, si ce n'est que le directeur souhaiterait connaître les caractéristiques du matériel et l'image à déposer dessus. Le SPAC-CFDT signale que tout sera dans la note de gestion. La DSI devra nommer un chef de projet Télétravail. Le marché ministériel pour l'achat de matériels informatiques sera en place le 1^{er} avril 2017.

II. Changements divers dans l'organisation du service décidés sans concertation avec le CT SSIM

Accès au coffre-fort des pochettes véhicules de service : Les horaires ont récemment été modifiés en raison d'une utilisation irrégulière par certains agents de la DSI. Donc, au lieu de recadrer les agents concernés, le choix de modifier les horaires d'accès, sans informer les agents a été privilégié par la direction.

Il est rappelé que transporter les gens qui ne sont pas DGAC est interdit.

Il est annoncé que le coffre-fort est accessible de 7:30 – 20:00. Le SPAC-CFDT rétorque que c'est faux. DGR vérifiera les accès et fera un retour.

Le SPAC-CFDT regrette que l'on traite les agents d'une manière infantilisante.

En dehors des horaires annoncés et pour pouvoir utiliser un véhicule, il est demandé de faire une demande à DGR.

Une note détaillée doit être produite ; on l'attend avec impatience.

Le SPAC-CFDT rappelle que les horaires de réservation des véhicules dans l'outil GRR ne sont possibles qu'à partir de 8:00. Il faudra aussi modifier cela.

Le poste de directeur de programme Amélia : pour le SPAC-CFDT il y a interférence avec le domaine Collab ou le domaine Production. La réponse du directeur est : « aucunement ». Le directeur de programme participera aux comités métier...

La décision de création de ce poste a été validée par le DG, donc pas besoin de le présenter au CT local, pas de candidat pour l'instant.

III. Equité de traitement pour les agents de tous les domaines de la DSI

Rappel du contexte : Suite à la décision de DGR d'autoriser les agents de son domaine à partir à 16:00 la veille d'une fête non carillonnée, le SPAC-CFDT était intervenue auprès du directeur si cette permission concernait également les agents des autres domaines de la DSI.

Un message avait alors été adressé à tous les chefs de domaine pour libérer les agents.

Le directeur affirme qu'il s'agissait d'une décision tardive, et que les chefs de domaine pouvaient également prendre ce genre de décision sans l'aval de DGR.

Il signale spontanément qu'il n'y aura plus de départ anticipé (ndlr comme ça tout le monde est puni...) puis il se reprend... en précisant que tous les agents seront informés la prochaine fois et pas seulement les agents de DGR.

IV. DGR : départ du chef de domaine, pas d'annonce officielle, seuls des bruits de couloir qui laissent les agents du domaine circonspects

« Comme tout départ on a un certain temps pour signaler que l'on part », et la chef du domaine GR signale qu'il lui reste 7 mois avant son départ.

L'annonce du départ va être faite mais à un auditoire plus large que le domaine GR.

Et elle termine par « les agents sont au courant ».

V. DGR : si le départ du chef de domaine est confirmé, qu'elle est la vision de la direction sur la transition ? le remplacement ? Le poste est-il ouvert ?

C'est l'adjointe qui assurera l'intérim car pour le moment pas de candidat sur le poste.

VI. DGR : Remplacement des différents agents sur les postes qui se libèrent.

Le directeur dit que cela a été évoqué lors du point sur les effectifs.

Le SPAC-CFDT n'en est pas sûr.

VII. Un poste ouvert aux cat B au sein du pôle marché : création ? Remplacement de quel agent ?

C'est un remplacement d'une catégorie C mise sur le poste car aucun candidat catégorie B n'avait postulé... Le poste était ouvert aux catégories B mais occupé par une catégorie C.

VIII. Quelles sont les fonctions exercées par la personne passée du statut intérimaire au secrétariat DSI au statut actuel en CDD ?

Hors du champ du CT. Accord de SDP pour un CDD court.

Ndlr : le CT SSIM est compétent concernant le poste de directeur de programme (§ II) ou l'ouverture d'un poste de secrétariat en CDD. Il ne s'agit pas de co-décider, mais d'informer le CT et de débattre de l'organisation du service. Encore des décisions prises sans le CT.

IX. Les badges visiteurs : de la souplesse est indispensable ; les badges remis par la GTA à l'entrée du complexe permettent plus d'accès que ceux remis par la DSI.

La GTA ne veut pas. Le SPAC-CFDT posera la question à la secrétaire générale lors de sa visite du 5/12. Il semble au SPAC-CFDT qu'il est temps d'intégrer la DSI au complexe.

X. Renouvellement des badges : encore des agents SSIM avec des badges visiteurs plusieurs semaines car le renouvellement n'a pas été anticipé. Pourquoi lors du renouvellement, les privilèges pour l'accès à Farman ne sont pas reconduits automatiquement ?

DGR contacte les agents concernés par le renouvellement 2 mois avant la date mais les agents ne font pas toujours les démarches et ne laissent pas le temps nécessaire pour anticiper le renouvellement.

Pour terminer ce CT, le directeur remercie les OS et précise qu'il y a eu des désaccords mais qu'il a apprécié de travailler ensemble, que pour lui, le dialogue social était en place à SSIM et qu'il ferait les recommandations au successeur pour que cela perdure.